

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 25.03.2024 / 15

LUNDI 25 MARS 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 8

Absents sans pouvoirs : 22

Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE, le 25 Mars**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Arnaud JERU, Mr Didier LALLIER, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Séverine IBSAIENNE, pouvoir à Mr Arnaud JERU
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mme Jeannine LECLERC, pouvoir à Mr Dominique MOREAU
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mme Nathalie ZEYMES, pouvoir à Mr Didier LALLIER.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mr Joël LOUET.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Virginie LAURO
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Dominique MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**DECLARATION EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE DU BIEN SITUE 37bis
RUE DE LISIEUX A LIVAROT**

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le rapport établi le 29 Novembre 2022 par Monsieur Luc – Jean LEBERTRE,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 06 Novembre 2023 concernant l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot appartenant à Monsieur Franck LALLEMANT,

Vu la notification effectuée le 09 Novembre 2023 à Monsieur Franck LALLEMANT,

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 05 Mars 2024,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux à venir,

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 06 Novembre 2023 et 5 Mars 2024 relatifs à l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à la construction de logements,

Le Conseil Municipal devra décider :

- qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot cadastré AE 07 67 en état d'abandon manifeste ;
- que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour un projet de construction de logements ;
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot cadastré AE 07 67 en état d'abandon manifeste ;
- **DÉCIDE** que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour un projet de construction de logements ;
- **ENGAGE** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240402-2024-03-29-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024